

BULLETIN D’INSCRIPTION/VIDE-GRENIERS

VENDREDI 15 août 2025 - GY 70700

ORGANISATION par Dynamiques Monts de GY.

Téléphone : 06 95 79 29 02 - mail : dynamiquesmontsdegy@gmail.com

NOM : ………………………………………………………………………………………................................................

PRENOM : ………………………………………………………………………………………………………………………………

ADRESSE : ……………………………………………………………………………………………………………………………….

CODE POSTAL : ………………….. COMMUNE : ……………………………………………………………………………

N° TELEPHONE : ………. / ………. / ………. / ………./……….

N° E-MAIL: @

Type de pièce d’identité : permis de conduire – passeport – carte d’identité

N° de la pièce d’identité : …………………………………………………………………...

**Merci de bien mentionner le numéro de votre pièce d’identité et d’indiquer s’il s’agit d’un permis de conduire, d’un passeport ou d’une carte d’identité.**

TARIF POUR RESERVATION :

2 euros le mètre linéaire =>2€ X …. Mètre(s) = ………..€

Le véhicule de chaque exposant pourra rester sur le stand de vente – (hors place de la mairie) (il faut donc prévoir l’emplacement en mètre linéaire du véhicule dans la réservation)

Observation : ………………………………………………………………………………………………………………………….

**REGLEMENT PAR CHEQUE A LIBELLER A L’ORDRE DE : « Dynamiques Monts de Gy »**

J’accepte le règlement intérieur et atteste sur l’honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. Respect de l’arrêté ministériel du 15 mai 2020 fixant les modèles de registres prévus par l'article R. 321-8 du code pénal NOR : MICB1932177A ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/5/15/MICB1932177A/jo/texte> [JORF n°0128 du 27 mai 2020](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2020/05/27/0128)Texte n° 40

Fait à : ………………………… Le : …………………………

Signature

Les inscriptions se font exclusivement par courrier. Dépôt bulletin d’inscription : (Avant le 10 Août 2025) ; Alexandre LACROIX – 8 rue des Tonnelles – 70700 GY (Règlement intérieur ci-après)

**Le présent règlement intérieur entraîne l’acceptation par les participants particuliers.**

Attention, il s’agit d’un vide-grenier et non pas d’une brocante. La revente est interdite. Il s’agit exclusivement d’exposants « particuliers » mais pas de revendeurs de matériel neuf.

Il est interdit de vendre toute arme à feu, les animaux de toutes sortes et tous produits illicites.

Les transistors ou toute musique d’ambiance ne sont pas autorisés.

Pour respecter la réglementation, tous les prix doivent être affichés.

L’exposant accepte le règlement concernant notamment les particuliers, voulant participer à ce vide-greniers à savoir, limiter leurs engagements à 2 manifestations de même nature par an selon la réglementation en vigueur. En signant ce bulletin d’inscription, vous le certifiez sur l’honneur.

Les produits vendus sont personnels et ne peuvent pas faire l’objet d’achat pour la circonstance.

L’exposant s’engage à rester jusqu’à la fermeture annoncée qui a été fixée à 18 h 00.

Un départ avant cette heure est désobligeant pour les autres exposants.

La mise en place se fait à partir de 6 h du matin jusqu’à 8 h 00.

Tout exposant est responsable des dégâts qu’il pourrait éventuellement occasionner sur le site.

Suivant les sites et le nombre important d’exposants, les organisateurs peuvent être amenés à délimiter les exposants par zones de classement de matériel, ceci dans l’intérêt des exposants et de la clientèle.

**L’exposant s’engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucun sac poubelle et débris.**

L’association organisatrice se réserve le droit de placage et attributions des emplacements.

Afin d’éviter tous litiges avec les exposants, il ne sera pas délivré aucun emplacement préférentiel.

Aucun matériel ne sera fournis (tables, chaises, parasols etc…..).